

## DÉNOMINATION

de Chemins dans la Commune de Lancy.

---

Du 3 Février 1905

---

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Lancy, en date du 18 Janvier 1905, par laquelle ce Conseil décide de désigner sous le nom de :

1° *Chemin des Maisonnettes*, le chemin communal qui relie le chemin du Bac à la route cantonale de St-Georges.

2° *Avenue du Plateau*, le chemin communal qui relie, depuis le chemin des Vieux Chênes, la route cantonale de Chancy à celle de St-Georges.

3° De supprimer le nom de chemin des Chênes, aux tronçons compris dans les chemins précédents.

Certifié conforme :

*Le Chancelier*, Théodore BRET.